

## COMMISSION EXECUTIVE

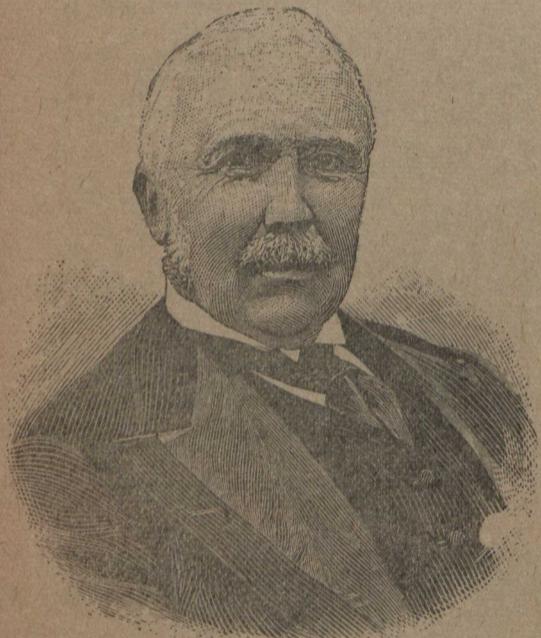
Nous avons, ici même, au cours de plusieurs articles, insisté avec autant de force que possible, sur la nécessité urgente d'une commission exécutive qui serait chargée de l'exécution des lois, règlements et travaux de la Cité. Nous l'avons fait sans parti pris et avec tous les ménagements que méritent les personnes mêmes qui composent le conseil municipal de Montréal. Nous n'avons aucune raison de diminuer ni leur rôle, ni leur caractère public, ni leurs capacités. Au fait, le conseil actuel vaut bien, sous tous les rapports, ceux qui l'ont précédé.

Mais nous avons cru devoir, nous inspirant de l'expérience des grands corps municipaux qui entreprennent la tâche d'administrer quand ils devraient strictement se borner à délibérer, à légiférer et à réglementer, nous inspirant aussi du spectacle navrant d'un gâchis administratif comme il s'en est rarement vu, nous avons cru devoir dénoncer, disons-nous, le système qui préside aux affaires de Montréal.

Les 40 messieurs de l'Hôtel de Ville, gens fort estimables sans doute, chacun en son particulier, sont les moins qualifiés du monde, pris en corps ou répartis en commissions ou comités, à faire exécuter nos règlements et, en général, à gérer nos affaires. Non seulement ils ne le peuvent pas, mais encore empêchent-ils par leur intervention auprès des chefs de départements, par l'exercice d'un patronage excessif, odieux, parce que ruineux pour les contribuables, tout effort sérieux, tout esprit de suite, dans le sens d'une saine et efficace administration.

Le résultat désastreux où en est arrivée une gestion civique par un parlement municipal, où en fin de compte, tout le monde est maître, quand l'échevin va de la salle des délibérations générales à la chambre des commissions, crève les yeux, demande impérieusement à être supprimé sans retard.

Il est aussi absurde de vouloir administrer Montréal avec 40 échevins dont chacun n'a qu'à lever le doigt pour empêcher, au comité, un travail d'intérêt public d'être exécuté, qu'au Parlement de Québec, de mettre ses lois en opération.



SIR HENRY CAMPBELL-BANNERMAN  
premier ministre d'Angleterre, que préoccupe fort le *bill* de l'éducation.

Voilà une vérité qui est en train de pénétrer dans l'opinion publique et, déjà, nos plus hautes autorités municipales, comme entr'autres M. Laporte, ancien maire, et la plupart des échevins actuels, l'ont reconnue. Le Board of Trade, la Chambre de Commerce et l'Association immobilière viennent de se ranger à cet avis. Sous une forme ou sous une autre, ils demandent la création d'un Bureau exécutif qui sera chargé de voir à l'application de nos lois municipales, ou règlements et à l'exécution de nos travaux publics.

Tous les journaux importants de la Cité sont aussi favorables à cette création et nous ne voyons pas qu'il soit possible d'ajourner davantage cette réforme capitale si, enfin, Montréal doit voir de meilleurs jours et les contribuables, déjà lourdement taxés, en avoir pour leur argent.

Le comité chargé de préparer la législation municipale de la prochaine session, ne peut éviter d'y introduire les clauses nécessaires à la création de ce Bureau exécutif et technique, s'il n'entend pas se moquer du public de Montréal.

Et nous ne serions pas surpris que le Parlement de Québec, plus désintéressé qu'on le dit et



Le PRINCE FERDINAND de Bulgarie  
qui compte visiter prochainement l'Amérique.

moins aveugle que semblent le croire certains échevins préjugés à son endroit, n'exige, comme condition *si ne quâ non* que les projets de lois soient soumis préalablement à cette innovation.

Pourquoi donnerait-on de nouveaux pouvoirs d'emprunt ou de taxation à la Cité de Montréal, si l'administration de la cité de Montréal n'est pas organisée de façon que ses revenus, énormes après tout puisqu'ils dépassent \$4,000,000, soient économiquement, honnêtement et intelligemment employés.

Les citoyens de Montréal, n'ayant pas d'autre rôle que celui de contribuables et de spectateurs désarmés de l'état hideux de leur ville, des travaux de voirie toujours à recommencer et aussi mal restaurés, raccommodés, rapiécés, disons, qu'ils ont été originellement mal conçus, mal dirigés et mal exécutés, ne demandent pas d'accroissement de revenus si l'administration civique doit s'en tenir aux mêmes méthodes, aux mêmes errements.

C'est donc par la création d'un Bureau exécutif que l'on devrait, il nous semble, commencer à Montréal comme à Québec. Une fois d'accord sur ce point essentiel, tout marchera pour le mieux dans le meilleur des mondes. Mais le public exige que le conseil de Montréal supprime ses fonctions exécutives, telles qu'il les entend et les exerce aujourd'hui.

Les tenants, quand même, du patronage ne l'entendent pas ainsi et trop de nos échevins se trouveraient diminués et gênés si la loi venait à leur supprimer cet appendice administratif qu'ils croient indispensable à leur popularité, mais qu'ils nous en croient, s'ils venaient à triompher encore une fois du sentiment général, peut-être Monsieur Tout le Monde demandera-t-il qu'on supprime tout le corps représentatif municipal et que notre administration soit confiée à un Bureau de trois ou cinq personnes élu par le peuple ou nommé par la Couronne. C'est ainsi qu'il en est en certaines cités où les choses ne vont pas plus mal pour cela.

Le principe du Bureau exécutif étant admis, il resterait à examiner le mode de sa nomination et l'étendue de ses fonctions.

*E. Hautel*

## PROPOS DE MONTREALAIS

Si tant de modestie n'était pas dans notre famille des Jean de Montréal, plus d'un aurait crevé d'orgueil. Et par la faute de ces loustics de notre Parlement municipal!

L'autre jour c'était Monsieur Noé Leclair qui nous empruntait la découverte du macadam ignoré du Président même de la voirie, M. Larivière, que hante, trop complaisamment le macadam à base de bitume. Maintenant c'est M. Dagenais qui en tient à la moitié de la suppression totale des 40 immortels que l'un de nous proposait, du corps municipal. Quand je dis suppression, j'entends suppression administrative, et non autre, il va sans dire.

Nous aurions donc obtenu un gain net, ou à peu près, de 50 pour cent, de notre proposition, puisque nous voulions supprimer le corps tout entier.

C'est déjà bien quelque chose et nous nous sentons tranquillement gonfler d'aise et d'orgueil à ce suffrage de notre hygiénique échevin.

Va-t-il remporter son point et verrons-nous de nos yeux, de petits vieux, déjà, cette diminution de personne dans le corps municipal? J'en doute. "Johannes dubitat", et pour plus d'une valable raison.

Vingt immortels au lieu de 40! Non, ça n'est pas possible, et que deviendraient les supprimés? Ombres errantes de par des rues déshonorées, remords ineffaçables, ces 20 amputés devraient se résoudre à voir comme nous, à parler de notre ton, à entendre des mêmes oreilles que le commun des humains et à sentir d'un nez non échevinal les mêmes odeurs de Montréal que tout le monde. De contrôleurs du fisc et de l'impôt, ils tomberaient au rôle vulgaire, peu rémunérateur et nullement envié, de simples payeurs de contributions sans exemption ni diminution; d'écorcheurs respectés ils passeraient écorchés sans nulle compensation. Encore une fois, cela ne s'est pas vu et ne se verra pas à moins que reviennent les temps héroïques racontés par de légendaires histoires à nous faire dormir debout.

On a vu élargir les portes des assemblées populaires, les rétrécir, jamais, monter le nombre des représentants, le baisser, je ne me le rappelle pas.

Monsieur Dagenais a-t-il pensé à la gravité de sa démarche? ou a-t-il voulu jeter à l'eau son collègue de quartier et s'attribuer ainsi tous les carrés de pavages et tous les bouts de trottoir de par chez lui? Craint-il, dans une secousse de civisme, qu'on s'en prenne à tout le corps et veuille en sauver la moitié en jetant du lest à la mer?

Que de suppositions vous font monter à la tête un dessein aussi étrange, aussi imprévu! Qu'en pensent les collègues du docteur, à part le leader du conseil, M. Payette, qui se range à l'avis de l'amputation! "Il y aurait assez de vingt échevins," aurait-il dit; il y a trop d'échevins au conseil et "la bonne administration des affaires publiques" "en est paralysée".

Voilà qui va fort bien! n'est-ce pas, et flatte davantage la vanité de la gent des Jean.



Le célèbre romancier et dramaturge italien G. D'ANNUNZIO,  
dont le dernier drame a été sifflé à Milan, lors  
de sa première représentation.

Mais entendons-nous: si MM. Payette et Dagenais veulent de l'amputation pour grossir le morceau d'un chacun échevin restant et mieux tenir le patronage, ils font fausse route.

Un parlement de 40 n'est pas trop replet pour les effets de langue et de pugilat, suivant les besoins de toute délibération populaire, mais il l'est et de beaucoup trop, s'il s'agit de la gestion de nos affaires. J'aime mieux un amphithéâtre agrandi qu'un hémicycle rétréci où ne se mesurent que vingt lutteurs.

Montréal est menacé tout simplement dans son unique maison de joie, de sport et de concours de ruine-babines.

Nous protestons de toutes nos énergies et nous demandons qu'on s'explique sans attermoiement.

Est-ce une amputation toute simple que l'on propose ou une amputation avec l'addition d'un appendice sous forme de Bureau technique! Ceci réunirait tous les suffrages et le docteur comme le leader seraient sûrs de l'immortalité, en marbre ou en bronze, mais surtout es-coeurs des contribuables de Montréal.

JEAN LE SOUHAITE